Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission des finances approuve le prêt de l'Etat à la Commune de Chavannes-près-Renens

La Commission des finances du Grand conseil s'est réunie en séance extraordinaire le 19 décembre 2002 en fin de journée afin de se prononcer sur la prise en charge temporaire d'un prêt de 5 millions de francs que l'Etat accorderait à la Commune de Chavannes-près-Renens. Ce prêt est destiné à rembourser une dette de la Commune, échue auprès de la Centrale d'émission des communes suisses.

Le vote favorable de la commission, à l'unanimité, démontre la volonté d'exploiter toutes les possibilités pour sortir la Commune de Chavannes de ses difficultés. La commission estime que l'Etat n'a pas à jouer le rôle de fossoyeur pour les communes, mais qu'il se doit d'accompagner cette commune dans l'importante phase de son assainissement financier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2002

Armand Rod, président de la Commission des finances du Grand Conseil (079/ 606 36 04)